

Genève EN BREF

Survol des négociations commerciales bilatérales, plurilatérales et multilatérales

Charles Akande, rédacteur

Les tarifs imposés en vertu de l'article 232 sont levés pour le Canada et le Mexique, mais des défis subsistent

Après l'annonce, le 17 mai, par les États-Unis de la levée des tarifs imposés au Canada et au Mexique en vertu de l'article 232 sur l'acier et l'aluminium, en plus de l'élimination de tous les tarifs de rétorsion canadiens et mexicains imposés sur les biens américains, les États-Unis et le Canada ont avisé le 27 mai l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de leurs solutions convenues mutuellement eu égard à leurs différends concernant les tarifs imposés en vertu de l'article 232 et les tarifs de rétorsion, mettant ainsi fin aux procédures de règlement des différends.

Une action similaire est prévue de la part du Mexique et des États-Unis concernant leurs différends sur les mêmes enjeux.

« L'accord prévoit une surveillance rigoureuse et un mécanisme visant à éviter l'augmentation des importations d'acier et d'aluminium. En cas d'augmentation des importations de produits spécifiques d'acier et d'aluminium, les États-Unis pourraient imposer à nouveau des tarifs en vertu de l'article 232 sur ces produits. Toute rétorsion de la part du Canada ou du Mexique serait alors limitée à l'acier et à l'aluminium », a souligné le bureau du représentant pour le commerce des États-Unis dans une déclaration publiée le 17 mai.

L'accord ouvre la voie à la ratification de l'AEUMC par le Parlement respectif des trois pays. Certains observateurs commerciaux ont exprimé leur espoir de voir d'autres différends liés à l'article 232 se transformer en solutions convenues mutuellement pour aider à réduire les tensions commerciales actuelles et peut-être à dénouer l'impasse dans la

sélection des nouveaux juges de l'Organe d'appel (OA). Cependant, cela est très peu probable puisque la principale raison de cette décision de l'administration Trump de lever les tarifs imposés en vertu de l'article 232 pour le Canada et le Mexique est de faire adopter rapidement l'AEUMC par le Congrès américain. En effet, les États-Unis ne sont pas pressés de mettre fin au blocage actuel de l'OA.

La réticence de Washington à régler l'enjeu de l'OA était visible lors de la réunion ministérielle de l'OMC du 23 mai tenue en marge de la rencontre annuelle de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) qui avait lieu à Paris. Malgré les nombreuses demandes des principaux Membres de l'OMC qui ont pris part à la mini réunion ministérielle traditionnelle pour sauvegarder et préserver l'OA, le système de règlement des différends et le système commercial multilatéral, les États-Unis ont maintenu leur position sur le processus de sélection de l'OA – qui traîne maintenant depuis plus de 2 ans – affirmant qu'ils ne sont pas en mesure de soutenir la proposition des 75 Membres qui souhaitent entamer le processus de sélection pour pourvoir les postes vacants au sein de l'OA.

Lors d'une réunion de l'Organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC tenue le 27 mai, les États-Unis ont réitéré leurs préoccupations concernant la présumée trop grande portée de l'OA, le non-respect des dates limites et la permission donnée aux Membres de l'OA de juger des appels même après l'expiration de leur mandat (Règlement 15), a déclaré un représentant officiel du commerce. Cela discrédite la légitimité du système et nuit aux intérêts de tous les Membres qui veulent

que leurs accords soient respectés tels qu'ils ont été négociés et convenus, selon les États-Unis.

Mini rencontre ministérielle informelle à Paris

À Paris, les discussions ont aussi porté sur les enjeux les plus pressants de l'organisation, dont la réforme de l'OMC et les négociations en cours sur les subventions à la pêche et sur l'agriculture, ainsi que les attentes eu égard à la CM12 qui aura lieu au Kazakhstan en juin 2020.

Concernant les subventions à la pêche, qui sont vues par plusieurs comme une épreuve décisive pour la fonction de négociation de l'OMC, les ministres du Commerce ont pressé les Membres « de passer à un mode flexible de recherche de solutions afin de conclure les négociations sur les subventions à la pêche d'ici la date limite de décembre 2019. » Le groupe de négociation souhaite finaliser un texte consolidé d'ici la pause estivale, ce qui permettrait de tenir des « négociations d'ordre textuel intensives » à l'automne.

Lors de la réunion des chefs de délégation tenue le 17 mai, une majorité des Membres des pays développés et en développement a appelé à une ébauche d'accord sur les subventions à la pêche comportant des options « moins nombreuses, mais plus claires » afin que les négociateurs les examinent pour se préparer avant la pause estivale.

Étant donné l'absence de convergence sur de nombreux enjeux, le président du groupe de négociation, l'ambassadeur Roberto Zapata (Mexique), a insisté sur la nécessité d'accélérer le travail durant les prochains mois afin de respecter la date limite de la fin 2019. L'une des principales questions demeure, à savoir si les Membres appuient ou non l'imposition d'un plafond sur leurs subventions.

Pourparlers sur l'agriculture

Concernant les négociations sur l'agriculture, les ministres ont réitéré leur objectif d'atteindre « des résultats concrets pour la CM12 ». Ils souhaitent particulièrement parvenir à une « réforme sur l'agriculture comme résultat essentiel de la CM12 ». Le « Groupe d'Ottawa »¹, dirigé par le Canada et composé de 13 pays, a lancé des idées sur la réforme nécessaire à l'OMC, appelant également les Membres à aborder « les questions en suspens et non résolues, dont les distorsions du marché causées par les subventions et d'autres instruments ».

Le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges est une grande priorité des Membres pour la CM12. Une issue favorable dans ce domaine particulier des pourparlers dépendra fortement des relations commerciales sino-américaines. Or, les Membres les plus optimistes voient la décision de la Chine de ne pas porter en appel la décision de l'ORD concernant la plainte déposée par les États-Unis sur ses subventions agricoles comme un pas vers l'atteinte d'un résultat progressif au Kazakhstan.

En effet, lors de la réunion de l'ORD du 28 mai, la Chine a simplement demandé une période raisonnable pour mettre en œuvre la décision, ce à quoi les États-Unis ont répondu être prêts à négocier un délai mutuellement acceptable. La Chine a également choisi de ne pas porter en appel la décision de l'ORD concernant son administration des contingents tarifaires sur les importations de blé, de riz et de maïs, une autre plainte déposée par les États-Unis.

Reste à voir si ces décisions auront un effet positif sur les pourparlers sur l'agriculture en cours.

¹ Australie, Brésil, Canada, Chili, Union européenne (UE), Japon, Kenya, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Singapour, Corée du Sud et Suisse

Genève en bref est publié une fois par mois par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada, les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada et les Producteurs d'œufs du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement en matière d'agriculture.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou formuler des observations, veuillez visiter : producteurslaitiers.ca, producteursdepoulet.ca, producteursdoeufs.ca, leseleveursdedindonducanada.ca, chep-poic.ca.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-9254

